

# Feuille de route méthodologique relative à l'attribution de la Mention Slow Cosmétique

Ce document a pour objectif de synthétiser les critères d'évaluation de la Mention Slow Cosmétique sous forme de questions clés.

Se trouvent ici listés les points examinés par le jury de l'Association Slow Cosmétique lors de chaque évaluation, celle-ci n'étant possible qu'une fois les prérequis suivants compilés et vérifiés par le bureau de l'Association :

- La candidature doit être menée par le représentant officiel et exclusif de la marque en UE francophone ou dans le territoire concerné.
- La marque doit produire au moins 50 % de produits enregistrés comme cosmétiques ou son CA sur ces produits doit représenter au moins 50 % de son CA annuel. *Cette condition ne s'applique pas pour les agriculteurs/producteurs d'un produit agricole peu/pas transformé avec application en cosmétologie (huile végétale, huile essentielle, extrait de plante mono, poudres graines...).*
- La marque doit indiquer si elle fabrique ses produits elle-même. Dans le cas contraire, elle doit communiquer l'identité complète de son façonnier au bureau de l'Association Slow Cosmétique.
- La marque doit prouver son existence sur le marché UE depuis plus de 6 mois (facture de vente à l'appui).
- La marque doit fournir la preuve de l'enregistrement légal de toute sa gamme (codes CPNP produit par produit) ainsi que la preuve d'existence de tous ses Dossiers Cosmétiques (DIP) avec extraits partiels scannés.
- Si la marque se revendique bio ou équitable (produit fini ou matières premières), elle doit fournir les certificats concernant sa structure ou celles de ses fournisseurs selon les cas.
- Les INCI complets doivent être affichés publiquement sur le site de la marque ET sur ses packs, de façon réglementaire (dénominations internationales, ordre décroissant).

Une fois ces prérequis en ordre, la marque est évaluée anonymement par 2 jurés experts au moins, ainsi que par les avis du public. L'évaluation porte sur plus de 80 critères qui découlent des [4 piliers fondateurs de la Slow Cosmétique](#) (cosmétique écologique, saine, intelligente et raisonnable) détaillés dans la présente "Feuille de route" à destination des professionnels. Chaque marque est challengée sur toute la série de questions et ses réponses font l'objet d'un contrôle contradictoire de la part du jury, sur pièces si besoin, donnant lieu

ensuite à un avis de synthèse et à une labellisation ou non après consultation du [Comité des Sages](#). ([Voir la méthodologie de remise de la Mention ici](#).)

## POUR UNE COSMÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans matières pétrochimiques ou dérivées du pétrole (hors plastiques) ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans matières plastiques et/ou siliconées (microplastiques et polymers liquides inclus) ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans huile de palme ou dérivés de palme non durables ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans matières hydrogénées ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans matières éthoxylées (SLS compris) ?
- ✓ Vos produits sont-ils - pour les produits rincés ou solaires - formulés sans aucun ingrédient réputé polluant au regard de l'alimentation en eau potable ou de la vie aquatique (dont métaux lourds, benzophénones, produits organo-chlorés, benzène-toluène-xylène et leurs dérivés, hydrocarbures aromatiques polycycliques, pesticides et biocides listés dans la liste de la directive 76/464/CEE, EDTA, muscs synthétiques) ?
- ✓ Votre marque privilégie-t-elle À CHAQUE CHOIX dans ses produits des INGRÉDIENTS certifiés bio par un label reconnu ?
- ✓ Les emballages de vos produits cosmétiques sont tous sélectionnés dans un souci d'écologie (choix des plastiques, métaux, quantité d'emballage...) ?
- ✓ Les emballages de vos produits cosmétiques contiennent-ils tous une majorité de composants recyclables ?

## POUR UNE COSMÉTIQUE SAIN

- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans parabènes ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans solvants (alcools, PEG, PPG et autres glycols, ni autres solvants potentiellement polémiques) ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans conservateurs réputés irritants ou très allergisants (exemples : MIT, thiazolinones, BHA, benzyl alcohol, DMDM Hydantoin, Triclosan, formaldéhyde, etc.) ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans Quats (tous polyquaternaires ou dérivés compris) ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans perturbateurs endocriniens notoires ou suspectés et polémiques (liste non exhaustive : BHA, BHT, certains -parabens, résorcinol, alkylphénols, benzophénones, phtalates, lialial, phenoxyethanol, ethylhexyl methoxycinnamate, Triclosan, -methicones, -siloxanes...) ?

- ✓ Si vos produits contiennent des huiles essentielles, contrôlez-vous les paramètres toxicologiques et dermatologiques des dits produits ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans nanoparticules ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans formaldéhyde ni libérateurs de formaldéhydes ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans aluminium ni sels d'aluminium ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans ingrédients testés sur des animaux même en amont de la fabrication ?
- ✓ Vos produits ne sont pas testés sur les animaux (prescrit légal) ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans matière causant la mort d'un animal ou son exploitation intensive ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans ingrédients fréquemment liés au travail d'enfant (micas, cacao...) ?
- ✓ Les emballages de vos produits cosmétiques sont-ils tous contrôlés quant à la nocivité éventuelle de leurs composants (plastiques, métaux...) ?

## **POUR UNE COSMÉTIQUE INTELLIGENTE**

- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans parfum synthétique ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans huiles raffinées ni hydrogénées ni estérifiées ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous non irradiés au cours de leur fabrication (conservation ou autre) ?
- ✓ Vos produits sont-ils tous formulés sans ingrédients irradiés au cours de leur fabrication ?
- ✓ Vos produits sont-ils pour partie au moins "multi-usages" ?
- ✓ Vos produits sont-ils pour partie au moins "zéro déchet" ?
- ✓ Votre gamme de produits se veut-elle la plus courte possible, avec 1 seul produit par besoin dermo- cosmétique précis/type de peau ?
- ✓ Votre gamme de produits oblige-t-elle le consommateur à utiliser/acheter un autre produit de votre gamme pour utiliser l'un des produits ?
- ✓ Votre marque répond-elle uniquement aux besoins dermatologiques fondamentaux de la peau ou des cheveux (nettoyage/hydratation/protection/mise en beauté) ?
- ✓ Votre marque utilise-t-elle EXCLUSIVEMENT des ingrédients/des gestes qui vous semblent apporter quelque chose de positif/vivant à la peau ?
- ✓ Votre marque n'utilise-t-elle AUCUN ingrédient inerte, inactif ou inutilement transformé, sauf s'il est impossible de faire autrement ?
- ✓ Votre marque privilégie-t-elle toujours les ingrédients naturels les moins transformés quand deux ingrédients sont possibles ?
- ✓ Votre marque produit-elle elle-même au moins 20 % des matières premières qu'elle utilise ou vend (récolte, distillation, infusions, pressage...) ?
- ✓ Si vous faites appel à un façonnier, votre marque fabrique-t-elle elle-même au moins 50%

des produits de votre gamme ?

## POUR UNE COSMÉTIQUE RAISONNABLE

- ✓ Le capital de votre entreprise est-il détenu à 70 % au moins par une famille, un particulier ou un groupe de particuliers ? (ceci exclue les fonds d'investissement, fonds cotés en bourse et groupes transnationaux)
- ✓ Fabriquez-vous vous-même au moins 50 % de vos produits finis et/ou ingrédients vendus ? Si non, avez-vous choisi personnellement le sourcing d'au moins 50 % des ingrédients ?
- ✓ Votre marque formule-t-elle des promesses impossibles à tenir au regard de la nature des produits ou des gestes préconisés ?
- ✓ Votre marque utilise-t-elle parfois un discours anxigène (peur de vieillir, d'être imparfait) afin de promouvoir ses produits/services ?
- ✓ Votre marque invite-t-elle ses clients à se recentrer et à réfléchir à chaque acte de consommation, quitte à vendre moins ?
- ✓ Votre marque revendique-t-elle l'exclusivité d'ingrédients naturels (brevets/ingrédient unique) ou se livre-t-elle à la biopiraterie (brevet déposé sur une plante/un extrait préexistant dans la nature) ?
- ✓ Chaque produit de votre marque est-il conçu pour durer toujours, sans faire partie d'une "campagne produit" saisonnière ou bisannuelle ? Son cycle de vie est-il "programmé" ?
- ✓ La liste INCI est-elle clairement lisible sur les emballages de vos produits, y compris sur les petits conditionnements ou sur les savons, et aussi sur les fiches produits sur internet ?
- ✓ Votre marque/enseigne peut-elle démontrer une gestion responsable de sa politique d'emballage et de matériel promotionnel (PLV, affiches, présentoirs, livrets...) ?
- ✓ Votre marque/enseigne peut-elle démontrer qu'elle minimise son impact écologique dans toutes les sphères de son activité (énergie, déchets...) ?
- ✓ Votre marque/enseigne peut-elle démontrer qu'elle privilégie les cycles courts ou locaux ?
- ✓ Votre marque/enseigne pratique-t-elle le "greenwashing" (mettre en avant l'argument vert alors que tout n'est pas écologique) ?
- ✓ Veillez-vous à ce que vos produits soient sources de satisfaction émotionnelle et de plaisir simple ? Corps et esprit sont-ils liés dans vos argumentaires et produits ?
- ✓ Vos produits/services enseignent-ils au public quelque chose de réel sur les végétaux, les produits animaux ou minéraux bénéfiques pour la beauté ou la santé ? Sont-ils explicités de façon transparente et pédagogique ?
- ✓ Votre marque s'interdit-elle toute forme de retouche ou de dissimulation publicitaire pouvant tromper ses interlocuteurs (photoshop exagéré et autres) ?
- ✓ Votre marque, le cas échéant si allégation en ce sens, bénéficie-t-elle d'un label Fair Trade reconnu (et s'engage pour le commerce équitable) ?
- ✓ Vos prix pratiqués reflètent-ils fidèlement le coût/la qualité réelle de la formulation ou du service, sans volonté de segmenter à la hausse ?
- ✓ Votre marque/enseigne fait-elle son possible pour avoir une politique de gestion des

ressources humaines équitable, juste et transparente ?

## NOTE IMPORTANTE

Il est normal de ne pas pouvoir répondre positivement à TOUS les critères évoqués. Il est aussi normal de penser que votre marque remplit toutes les conditions, alors que le jury ne le pense pas et contre vos arguments. La Mention Slow Cosmétique est le résultat d'une **pondération** de tous ces éléments ainsi que d'autres évaluations sur les allégations, le positionnement, l'étendue de la gamme, etc. Ainsi, une marque ayant répondu négativement à certains critères évoqués peut très bien recevoir 1 ou 2 étoiles à la Mention Slow Cosmétique, malgré tout. Plus la marque est en phase avec les éléments précités, plus son score "étoiles" est élevé, de 1 à 3.

## FAQ

### La Mention Slow Cosmétique : quel cahier de charges ?

Il n'y a pas de cahier de charges pour la Mention Slow Cosmétique car c'est une récompense globale où un aspect peut contrebalancer un autre dans les 4 piliers (une gamme courte et un sourcing très éthiques peuvent ainsi contrebalancer la présence faible d'huile hydrogénée dans l'INCI par exemple, alors que celle-ci n'est pas souhaitée dans la Charte). Les fondamentaux incontournables sont en revanche à minima les mêmes que les labels bio : ni pétrochimie, ni plastiques ou silicones, ni ingrédients et conservateurs polémiques, et la Slow Cosmétique y ajoute de nombreux autres critères non liés aux INCI.

### La Mention Slow Cosmétique : bio ou pas ?

Une marque labellisée par la Mention Slow Cosmétique est forcément proche d'une marque digne du bio : qu'elle soit certifiée bio ou non, elle doit privilégier pour chaque ingrédient des matières certifiées bio à chaque fois que c'est possible, et s'aligner sur les fondamentaux des certificats bio reconnus (pas de pétrochimie ni d'ingrédients polémiques). La Slow Cosmétique valorise les certifications bio, donc :

- une marque certifiée bio obtient d'office plus de points lors de son évaluation,
- une marque non certifiée bio mais composée à plus de 50 % d'ingrédients certifiés bio dans les compositions peut recevoir la Mention Slow Cosmétique,

### Seuils de naturalité et seuils de bio ?

La Charte Slow Cosmétique, tout comme la méthodologie d'évaluation, n'exprime pas de seuils de naturalité ni de seuils de bio. Cependant, l'addition des points d'examen listés et des critères d'exclusion (ingrédients et familles d'ingrédients listés) implique que, de facto,

les produits issus d'une marque labellisée Slow Cosmétique contiennent nécessairement :

- 95 % au moins d'ingrédients d'origine naturelle
- 90% au moins d'ingrédients "naturels" au sens de la loi, hors eau.

**Il est à noter que l'immense majorité des produits des marques labellisées Slow Cosmétique correspondent non seulement à la définition réglementaire et ISO d'un cosmétique "naturel", mais aussi à la définition réglementaire d'un cosmétique "bio". Des exceptions existent pour :**

- le cas de productions agricoles locales non traitées ou de cueillette de plantes sauvages pour la fabrication d'huiles essentielles, végétales, macérâts ou hydrolats. Ces produits sont "naturels" mais non "bio".
- le cas de certains rares produits solides ou liquides de grand intérêt pour l'écologie à la salle de bain, qui contiennent par leur nature ou nécessité d'usage une quantité significative d'ingrédients non certifiables bio, et parfois non entièrement "naturels" au sens légal du terme.

## **1, 2 ou 3 étoiles à la Mention ?**

Les étoiles sont secondaires dans la communication faite sur une marque lauréate de la Mention Slow Cosmétique. Cependant, elles existent pour symboliser le niveau d'adéquation d'une marque aux 4 piliers de la Charte Slow Cosmétique. La plupart des lauréats obtiennent 1 étoile à la Mention, ce qui est déjà un gage de qualité exceptionnelle sur le marché. Une marque peut obtenir 2 ou 3 étoiles à la Mention pour plusieurs raisons : certificat bio ou équitable, production d'ingrédients sur place via agriculture biologique, savoir-faire artisanal qui dépasse les standards de chaîne de production habituels en cosmétique, engagement financier ou humain pour la biodiversité ou l'éthique, etc.

## **La Mention Slow Cosmétique : vegan ou pas ?**

De nombreux produits en Slow Cosmétique sont certifiés Vegan ou adaptés aux vegans par nature car 100 % végétaux ou minéraux, mais la Charte Slow Cosmétique accepte les ingrédients tels que le lait, le miel et la cire d'abeille pour autant qu'ils soient obtenus dans le cadre d'une exploitation biologique, douce et respectueuse de l'animal et, bien entendu, sans provoquer sa mort ou son exploitation.

### **Des questions ?**

**Contactez l'Association Internationale Slow Cosmétique**

[association@slow-cosmetique.org](mailto:association@slow-cosmetique.org)

25 rue du marais, 7830 Silly, Belgique